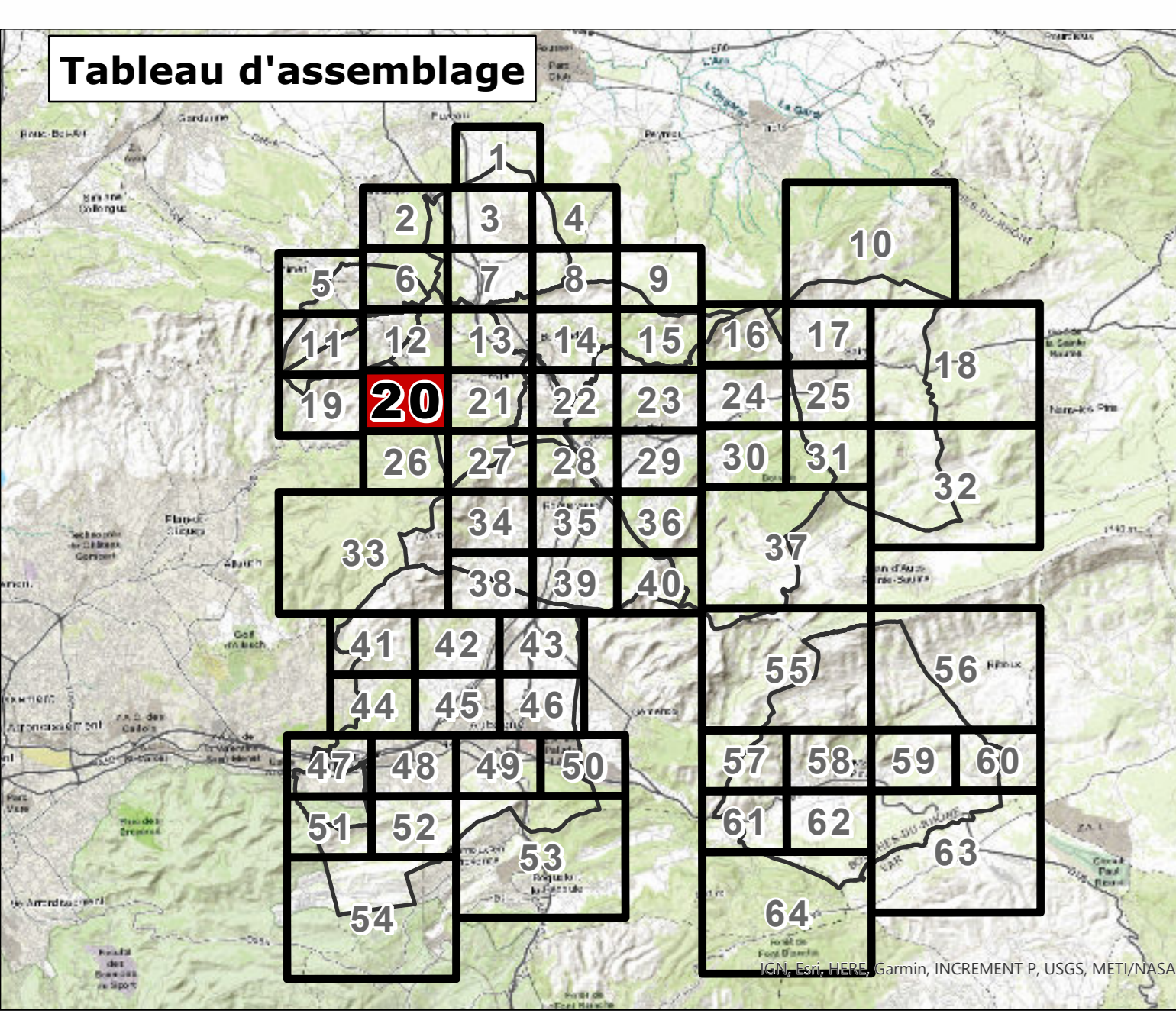


Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
20

PLU approuvé par DCM le 29 juin 2023



Urbanisme

- Limite de zone

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque
PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)
Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Haute, d'Autoul, de La Bastonne, de Roquevaire et de La Pierre-sur-Haute

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

Risque inondation réglementé par le PLU
EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de rassemblement en centre urbain
- Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

COMPLÉMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE
Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Haute et de Saint-Zacharie

- Alis table - Prescriptions simples
- Alis modéré - Prescriptions renforcées
- Alis fort - Zone inconstructible

Porteur à Connaissance - PAC Houveaux

MODÉLISATION DU RISQUE

- Secteur modifié
- Périmètre de centre urbain

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiat - source ABS
- Périmètre de protection rapprochée - source ABS
- Périmètre de protection immédiate - source - hors hydrogéologie
- Périmètre de protection rapprochée - source - hors hydrogéologie

Fond de Plan

- Panorama
- Élément de repère
- Bât dur
- Panneau ou Plan d'eau
- Bât léger
- Croisement

